

## Chronique du 20 juin 2014

Toujours avec un petit retard inhérent à une actualité locale riche et une actualité personnelle qui l'est tout autant, voici une analyse de ce conseil municipal vu par les élus de l'opposition. (Vous retrouverez les points cités ci-dessous dans le compte-rendu du conseil municipal).

Le dernier conseil municipal s'est déroulé le 20 juin, une poignée de minutes avant le dernier match de poule de l'Equipe de France de football. Sachant que celui du 30 avril était un soir de demi-finale de Champion's League et celui du 8 avril un soir de quart de finale de la même compétition auquel participait un club français (PSG). On en déduit donc qu'il faut viser une soirée de football pour deviner à l'avance la date du prochain conseil. Faute de nous donner un calendrier local, nous nous en remettons à l'UEFA, à la FIFA et à la Ligue française pour prévoir nos rendez-vous.

Ce conseil a été réuni en urgence sous l'impulsion de la Préfecture afin de lui fournir la liste des élus qui voteraient, en qualité de délégués du conseil, pour les prochaines sénatoriales, le 28 septembre 2014 à Toulouse. Le mode de scrutin nous permettait d'avoir un délégué titulaire sur les 5 prévus (avec 3 suppléants rattachés). Bien que placé en 6ème position de l'ordre du jour, le maire a proposé de le faire passer en premier afin de se débarrasser du point le plus lourd de la réunion. Vous trouverez les noms des délégués dans le compte-rendu du conseil. Bien entendu, la liste qui nous a été proposée pour représenter les élus de la majorité avait été établie d'avance et nous n'avions aucune raison d'être contre. Nous avons donc utilisé le bulletin fourni par la liste majoritaire pour voter à l'unanimité pour les noms proposés.

En revanche, encore une fois, au moment de soutenir la candidature de notre élu (Cyrille MAILHE), nous avons dénombré 4 bulletins blancs. A moins que la raison provienne des difficultés à orthographier correctement le nom ; mais même en phonétique, nous aurions apprécié...

Les autres points étaient les suivants :

- **L'adhésion à un groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives (CAM)** : L'objectif étant de faire des économies de masse, il n'y avait aucune raison de voter contre. Il reste à voir les modalités de mise en œuvre.
- **La mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux** : Dans la mesure où il s'agit d'une contrepartie au financement desdites installations par le conseil général, la commune ne pouvait se permettre de ne pas signer la convention. Dans la pratique, cette mise à disposition, au bénéfice des collèges de communes environnantes, ne survient pratiquement jamais. Nous avons voté pour.
- **Travaux à la Chapelle Notre Dame de l'Aouach** : Il s'agissait de valider l'attribution des 5 lots aux différents prestataires chargés de conduire la réfection. Nous avons appris que les lots avaient eu des succès inégaux (l'électricité n'ayant pas eu de réponse, par exemple, à la première présentation du marché). Nous avons posé la question de savoir si l'entreprise GALLAY n'était pas déjà intervenue sur les premiers travaux de restauration de l'église (ceux ayant précédé les constats de détérioration). Le maire a répondu qu'effectivement cette entreprise était déjà intervenue mais en apportant une aide précieuse au traitement du dossier. Nous aurions apprécié de pouvoir disposer des données détaillées sur les références des entreprises retenues. Nous avons donc suivi les propositions.
- **Augmentation de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)** : Le maire a proposé l'augmentation de la PAC afin d'améliorer le budget assainissement. Dans la mesure où ne partageons pas l'analyse globale du budget de la commune, ni l'orientation de celui-ci, nous avons voté contre. Nous considérons que les néo-faugatiens ou ceux réalisant des travaux de raccordement ne doivent pas supporter le coût des investissements

réalisés. Nous sommes toujours profondément en désaccord avec l'engagement de prêts très lourds au lieu de maîtriser les dépenses et de revenir à un autofinancement efficace.

- **Admission en non-valeurs** : La Trésorière de Muret a demandé l'autorisation à la commune de passer deux créances en non-valeur, c'est-à-dire reconnaître l'irrecouvrabilité de la dette. C'est un acte courant de l'action du comptable public. Ce dernier constate régulièrement que des personnes ayant une dette envers une collectivité, ne pourront jamais rembourser celle-ci pour quelque motif que ce soit. Vu l'importance des montants en jeu (35 €), nous avons voté pour.

A ces délibérations, le maire a ajouté deux points parvenus en mairie après rédaction et adressage de l'ordre du jour aux élus :

- 1) **L'extension du périmètre du SITPA (syndicat intercommunal de transport des personnes âgées)** : Nous avons voté pour en soutenant l'intérêt du service pour les personnes âgées de notre département.
- 2) Sur sa demande, **la signature d'une motion de soutien au Conseil Général** suite à l'annonce du futur redécoupage du maillage territorial faite par le gouvernement. Nous avons fait observer le caractère plutôt d'ordre personnel de cette réflexion. Nous avons analysé cette initiative du Conseil Général comme une forme de pression. Nous avons bien convenu que si nous ne soutenions pas le Conseil Général, nous pouvions compliquer les relations avec lui. Les élus de la majorité dont le maire ont argumenté l'utilité du Conseil Général notamment pour le soutien financier apporté, pour sa connaissance du tissu local et pour l'emploi de nombreux agents qui pourraient être fragilisés par une réforme. Nous avons expliqué qu'il ne nous semblait pas nécessaire de débattre sur l'emploi public. La Cour des Comptes a suffisamment établi de diagnostics sur ce sujet. Par ailleurs, aucun élément ne venait en soutien d'une baisse accrue des subventions du Conseil Général par rapport à celle déjà survenue malgré sa présence. Nous avons tout de même voté pour. Un vote contre n'apporterait rien et risquait de toute façon de nuire au village.

En toute fin de séance, le maire nous a expliqué que pour le feu d'artifice prévu le 13 juillet au Fauga, la municipalité (pas nous, donc) a réfléchi, car cette date coïncidait avec la finale de la Coupe du monde. Sans la maîtrise des finalistes, place à laquelle la France peut prétendre à cette heure (sur un malentendu...), il serait déraisonnable de ne pas anticiper ce qui pourrait être un soir particulièrement de fête. Et même sans la France, en comptant sur la présence des Faugatiens pour toute la soirée, il était normal de penser à proposer le programme sur écran géant. Sauf que la commune n'avait pas prévu que la diffusion d'un match de la Coupe du monde s'accompagne d'un contrat avec le diffuseur officiel (TF1) et que le prix à acquitter est variable selon les modalités de cette diffusion. Les élus de la majorité nous ont donc expliqué que cette diffusion aurait un surcoût proche de 1 000 €. Comme une économie d'un montant presque équivalent a été obtenue pour le feu d'artifice lui-même, cette dépense a été consentie. Le plus dur pour les Faugatiens sera de supporter la publicité et la musique inhérentes à la diffusion...

En conclusion, en l'absence de sujets majeurs pour ce conseil, le climat était apaisé.

Un point est à souligner : après vous avoir expliqué précédemment notre non association dans les discussions précédant les conseils, nous n'avons aucune visibilité sur les enjeux de chaque point voté. C'était particulièrement vrai pour le budget. On nous avait reproché alors de ne pas aller consulter les documents en mairie. Sur l'ordre du jour de ce dernier conseil, il était bien marqué en évidence que tous les documents étaient consultables en mairie. De fait, deux de nos élus se sont rendus sur place la veille du conseil mais n'ont pas trouvé lesdits documents, ni personne pour les leur

présenter. Nos votes en faveur des affaires soumises à décision du conseil témoignent de notre volonté d'être ouverts et participatifs. Mais la persistance de certains comportements (votes blancs pour nos élus, refus injustifié d'une salle pour l'association l'Avis du Fauga qui avait prévu une aide aux Faugatiens pour les impôts), l'absence systématique de consultation préalable aux décisions soumises (et l'absence de documentation), la non constitution des commissions (pour lesquelles nous aurions un droit de participation) s'analysent pour nous comme étant autant d'entraves à l'expression de l'opposition. Nous attendons toujours des améliorations sur ces points.

Bien à vous.

Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.